

Ligue Equestre Wallonie Bruxelles



LEWB asbl

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la FEI*

Conditions d'annulation des inscriptions

CONCOURS DE DRESSAGE

Édition 2026

☰ Rue de la Pichelotte, 11 * B-5340 Gesves * ☎ 083.234.070 * 📠
083.218.261

✉ info@lewb.be * 🌐 www.lewb.be * 📺 www.lewb.tv *
www.facebook.com/lewb.be

BCE : 0414.528.906 * Belfius: BE31 0682 2800 1355

ART 1 – CHAMP D'APPLICATION

La présente annexe a pour objet de définir les conditions et modalités d'annulation des inscriptions aux concours de concours de dressage organisés sous l'égide de la LEWB.

ART 2 - DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

La date de clôture des inscriptions est fixée au lundi de la semaine du concours.

ART 3 - ANNULATION AVANT LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Toute annulation communiquée avant la date de clôture des inscriptions donne lieu à un remboursement intégral (100 %) du montant de l'inscription.

ART 4 - ANNULATION APRÈS LA DATE DE CLÔTURE ET JUSQU'À LA PUBLICATION DU TIMING

Toute annulation communiquée après la date de clôture des inscriptions et jusqu'à la publication en ligne du timing (peut donner lieu à un remboursement partiel.

Dans ce cas, un montant forfaitaire de 5 € de frais administratifs est retenu.

ART 5 - ANNULATION APRÈS CE DÉLAI

Passé ce délai (après publication du timing), aucune annulation ni aucun remboursement ne sont possibles.

Il est toutefois vivement recommandé d'informer la LEWB en cas d'absence.

ART 6 - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Tous les remboursements sont effectués dans les 15 jours suivant le concours.